

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n° "1202 autorisant la constitution d'un Club des jeunesses Somalis et Dankalis en Côte française des Somalis

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 octobre 1946

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1946

Date du numéro

31 octobre 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par Vu les articles 291 et suivants du Code pénal, ensemble la loi du 10 avril 1954 sur les associations et réunions et les textes qui l'ont modifiée

Sur la demande des chefs et notables somalis, issa et dankali et vu le projet de statut établi par eux et approuvé par le Gouverneur par lettre n° 1813/AP. en date du 5 octobre 1946.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est autorisée à la Côte française des Somalis la constitution d'un « Club des jeunesses somalie et dankalie ». Art. 2. — L'autorisation peut être recitée en cas de dérogation aux dispositions réglementaires ou statutaires. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**pour le gouverneur en tournée l'administrateur des colonies chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes**  
**chamboredon**